



Mr Jérôme Stalle Von Pein
DRH Société Easydis
1 Esplanade de France
42000 St Étienne

Montbartier le, 28 Octobre 2021

Objet : Demande « d'une indemnité inflation »

Mr Stalle,

Le Gouvernement a annoncé la mise en place d'une « indemnité inflation » face à l'augmentation des prix, notamment ceux des carburants, de l'électricité et du gaz. Le Premier ministre Jean Castex a annoncé jeudi 21 octobre 2021 le versement d'une aide exceptionnelle aux ménages et salariés les plus modestes.

Cette « indemnité inflation », ne concerne pas uniquement les actifs, mais aussi les étudiants, les retraités, les personnes sans emploi etc. La condition fixée est simple : pour être éligible, il faut gagner moins de 2 000 euros nets par mois et elle sera d'un montant de 100€ versée par l'entreprise pour le compte des pouvoirs publics.

Concomitamment, dans notre secteur de la grande distribution et pour des raisons évidentes, le PDG du Groupe Carrefour a annoncé l'abondement de 100€ de cette indemnité.

Nous sommes en attente également du doublement de cette mesure « coup de pouce » exceptionnelle pour que les Salariés mesurent l'attachement de l'entreprise à leur encontre.

La CGT souhaiterait connaître la position de notre PDG M. Jean Charles Naouri.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de recevoir nos Syndicales Salutations.

Pour la CGT Easydis

M. HENRI CHATENIE

Représentant Syndical au CSEC